

## EXAMEN CRITIQUE

*de quelques chiffres*

Lapins sauvages et lapins de clapier - Industries et commerces du poil et de la fourrure - Le point de vue des expéditeurs de gibier - L'épizootie et les clapiers - Statistiques des permis de chasse - La vente des cartouches et les industries de la chasse

*Il y a lapin et lapin.*

L'arrêt de la Cour d'Appel de Paris ne mettait pas un point final au procès de la Myxomatose. Dans sa chronique hebdomadaire du *Poste Parisien*, M. Marcel Hauriac signalait, le 30 mai 1956, que de récentes études vétérinaires tendaient à enregistrer une atténuation du virus ; mais, ajoutait-il sur un ton navré, « il ne faudrait pas en conclure que la Myxomatose est en voie de disparition ; de récentes flambées contredisent cet espoir » ; et il terminait par cette imploration : « Qui nous rendra un gibier qui manque amèrement à la majorité des chasseurs ? ». Nous ne reprochons pas à M. Marcel Hauriac de n'envisager cette affaire que du point de vue des chasseurs, puisqu'il est leur porte-parole sur les ondes ; mais nous nous permettrons d'exposer à notre tour le point de vue des agriculteurs et des forestiers dont les intérêts pèsent d'un certain poids dans l'économie générale du pays.

Au surplus, pour ne rien laisser dans l'ombre, nous rappellerons quels furent les divers intérêts mis en cause par l'introduction en France de la Myxomatose. Nous aurons par la suite à examiner quelles furent, sur le développement de la faune et de la flore, les incidences de l'épizootie, ce qui nous conduira à revenir sur le problème de la chasse.

Pour les agriculteurs et les sylviculteurs, le lapin est un rongeur nuisible ; il est utile pour ceux qui tirent de son exploitation et de son commerce une partie de leurs revenus. C'est le cas des fourreurs, des pelletiers, des chapeliers, des ramasseurs et expéditeurs de lapins, des gardes-chasse, des locataires de chasse, des marchands de fusils et de cartouches, et jusqu'à celui des marchands de grillages que la pullulation du lapin, dans certaines régions, contraignait à poser autour des cultures et des jeunes plantations, tant il est vrai que le malheur des uns fait toujours le bonheur des autres... N'a-t-on pas pu lire dans un hebdo-

madaire : « Les fabricants de grillage se plaignent également, car il n'est plus nécessaire d'engrillager les jardins et les pépinières ». Quel dommage, en effet ! Les marchands de parapluies se plaignent aussi quand les étés ne sont pas pluvieux...

Mais il convient, on va le voir, de ne pas tout mélanger ; c'est une façon commode de noyer le poisson, si l'on peut ainsi s'exprimer en pareil sujet, que de parler du lapin en général sans faire la distinction entre le lapin de garenne et le lapin de clapier ; cette distinction est essentielle tant en ce qui concerne ce qu'on peut penser de l'utilité ou de la nuisibilité de cette espèce qu'en ce qui concerne les conséquences mêmes de la Myxomatose.

Rappelons cependant que, pour le zoologiste, le lapin de garenne et le lapin de clapier sont le même *Oryctolagus cuniculus*. Pierre Loevenbruck, dans *Les garennes et leurs habitants* (Crépin-Leblond, édit.), écrit à ce sujet : « C'est le lapin sauvage qui, élevé et sélectionné par l'homme, a donné naissance aux nombreuses variétés qui sont conservées dans les clapiers, exception faite peut-être pour quelques-unes qui n'en descendent pas directement, du moins pensons-nous ici au lapin angora, au lapin argenté, et à celui dit « russe » qui ont des origines exotiques et peut-être même himalayennes. Selon les régions, selon les climats, le type des lapins domestiques est très variable et, modifiées par la sélection depuis des siècles, les races en sont aujourd'hui innombrables ; chaque jour, peut-on dire, on en voit surgir de nouvelles, telles que celle du fameux *Castorex* qui « est née d'hier ».

*Vrais lapins et faux visons.*

Sans doute a-t-il fallu cette épizootie pour que beaucoup de Français (et de Françaises) découvrent la place occupée par le lapin dans l'industrie de la fourrure. N'est-il pas significatif que l'Association de défense contre la Myxomatose ait choisi pour Président M. Léopold Swiners, Président de la Fédération

des fourreurs ? Dans leur ouvrage, *La Myxomatose, nouvelle maladie du lapin* (Flammarion édit. 1953), MM. Charles Radot, Président du Saint-Hubert Club de France, et Pierre Lépine, Chef du Service des Virus à l'Institut Pasteur, ont consacré un chapitre fort intéressant au lapin et à la fourrure ; ils nous rappellent que, si les peaux de bêtes constituèrent les premiers vêtements des hommes, les fourrures furent longtemps un luxe ; à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, les ordonnances royales faisaient de la zibeline, de l'hermine et du petit-gris l'apanage exclusif des gens de noblesse... le

d'une façon si parfaite qu'il devenait en apparence l'égal de la loutre de mer, grâce également à une invention qui allait bouleverser entièrement le métier, la pratique de l'épilage ». L'industrie du feutre à chapeau se développa parallèlement à celle de la fourrure.

MM. Radot et Lépine rappellent encore qu'en 1912, un certain M. Noirot publica dans le *Chasseur Français* un article qui fit du bruit, révélant que le lapin servait à la confection des fourrures « que nos élégantes arboraient sous les noms les plus exotiques



*Ces charmants lapereaux gambadant parmi les primevères et les violettes semblent tout à fait inoffensifs. Il s'agit d'un détail d'une des tapisseries constituant la célèbre « Dame à la Licorne » exécutée au début du 16<sup>e</sup> siècle et qui appartient au Musée de Cluny.*

(Photo Bulloz.)

chat étant réservé à la bourgeoisie ; ce n'est qu'en 1832 qu'un artisan creusois, Marien Cougny, commença de soumettre à des essais de teinture des peaux très bon marché, dont celle du lapin, jusqu'alors inemployée, se trouvait être le type. Installés d'abord à Lyon puis à Paris, Marien Cougny, son fils Jean et son neveu, Marien Chapal, furent à l'origine de la grande industrie française de la fourrure. À cette époque, les peaux de lapins teintées à Paris étaient vendues à Leipzig, resté pendant longtemps le centre du marché de la fourrure. Les procédés de teintures se perfectionnèrent au cours du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'introduction, d'Amérique en France, de l'aniline qui donne au poil un aspect fin et soyeux. « Le lapin était teint

après les avoir payées fort cher... M. Noirot ne voulait en rien diminuer le prestige de la fourrure, il désirait simplement apprendre aux éleveurs de lapins qu'on achetait pour rien des peaux qui avaient une réelle valeur », ce qu'avait d'ailleurs déjà établi un procès plaidé en 1910, devant la 8<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris, à propos de la vente pour 1.100 francs, jolie somme à l'époque, d'un manteau prétendu de loutre qui n'était que du vulgaire lapin. La « sauvagine » s'étant considérablement raréfiée à la suite de la chasse acharnée faite aux renards, loutres, martres, fouines, hermines, les fourreurs avaient dû en effet se rabattre sur la peau de lapin qui, grâce aux progrès de leur industrie, permettait d'imiter « à mer-

veille », nous disent encore MM. Radot et Lépine, visons, zibeline, petit gris et bien d'autres fourrures. Ajoutons toutefois, pour être objectifs, une précision absente de leur étude : c'est qu'une réglementation stricte du commerce de la fourrure ne permet plus aujourd'hui de vendre du lapin sous le nom d'un autre animal ; cette fourrure doit être vendue, s'il s'agit par exemple de la loutre, avec la spécification « lapin façon loutre » ou sous un nom de fantaisie.

Un ami m'a raconté que sa mère, achetant un jour un manteau de fourrure et demandant au marchand à quel animal répondait le nom insolite de celui sur lequel elle s'apprêtait à fixer son choix, la vieille dame s'entendit répondre : « Oh ! Madame, n'hésitez pas, vous ne trouverez pas mieux comme qualité : c'est du vrai lapin. » Y aurait-il aussi de faux lapins ?

### *Le lapin de clapier, richesse nationale.*

Notre pays est le seul où l'élevage du lapin domestique réussisse dans des conditions satisfaisantes pour les fourreurs ; c'est-à-dire que, sans doute pour des questions de climat, ni en Allemagne ni en Italie, par exemple, où l'on élève aussi des lapins, on n'obtient d'aussi belles qualités de peaux qu'en France.

L'ouvrage de MM. Radot et Lépine fait état de divers chiffres (chiffres de 1952 par conséquent) fournis par la Fédération de la Fourrure : l'élevage du lapin produisait alors environ 100 millions de peaux par an dont le quart environ allait à la fabrication des fourrures, les trois quarts à l'industrie de la coupe des poils destinés à la chapellerie. La France exportait à l'état brut 6.000 à 8.000 tonnes de peaux de lapins représentant une valeur de 1,6 à 2 milliards de francs. Il était consommé pour la fabrication des « douzaines » (c'est-à-dire des peaux apprêtées et lustrées réunies, pour la vente, par douzaines), une quinzaine de millions de peaux dont un tiers était exporté, ce qui représentait une valeur moyenne de 500 millions de francs. Il était consommé pour la fabrication du poil pour chapellerie et filature de 4.000 à 5.000 tonnes de peaux, correspondant à une valeur de poils d'environ un milliard et demi de francs sur lesquels il était exporté pour une valeur de 5 à 600 millions. Notons encore que l'élevage du lapin angora, particulièrement répandu en Sologne et en Anjou, produisait un duvet très apprécié, valant en 1952 de cinq à six mille francs le kilo.

Quelqu'un qui lirait aujourd'hui ces chiffres dans

(1) L'exploiteur de beurres, œufs et volailles a publié dans ses Bulletins mensuels de mars et avril 1954, une intéressante étude d'un fourreur sur le dépouillement, le séchage et la classification des peaux de lapin. L'auteur qui signe Le chiffonnier de Paris rappelle les conseils donnés aux éleveurs, il y a une vingtaine d'années, par un de ses confrères M. Révillon d'Arpreval :

« Au point de vue pratique, il importe, pour leur plus grand bien et les résultats à en attendre, de pousser les éleveurs à deux sortes d'élevage de lapins : le blanc et le gris ordinaire pour le lustrage. Les autres races ne peuvent donner de bons résultats avant longtemps, tant à cause de leur rareté, des difficultés d'assortissement qu'elles présentent, qu'à cause de leurs couleurs, qui les font entrer dans le domaine de la fantaisie, dont la mode est une souveraine trop intransigeante et changeante. Par suite, un éleveur qui s'adonnerait aux Angoras de couleur, par exemple, dans le but de produire des fourrures, pourrait voir en un seul jour son débouché formé de ce côté par suite d'un revirement de la mode. Le gris (l'opposum) a duré une année, la zibeline boude depuis des années, etc... »

l'ouvrage de MM. Radot et Lépine et qui, depuis 1953, date de sa publication, n'a cessé d'entendre dire que la Myxomatose a détruit pratiquement tous les lapins en France, ne manquerait pas de tirer cette conclusion : « Incontestablement, au moins pour les industries de la fourrure et de la chapellerie, la myxomatose a été une catastrophe ». Certains, nous le verrons n'ont pas manqué de faire ce raisonnement et de l'écrire noir sur blanc. C'est d'abord ignorer que la Myxomatose est loin d'avoir touché de la même façon les lapins de garenne et les lapins de clapier. C'est même un aspect essentiel de la question, sur lequel nous aurons à revenir. Nous avons interrogé un fourreur parfaitement au courant de la situation d'ensemble de sa profession et nous lui avons demandé dans quelle proportion la Myxomatose avait atteint celle-ci ; il nous a répondu : « C'est fort difficile à évaluer ; la collecte a toujours connu des aléas ; l'élevage du lapin produisait environ 100 millions de peaux avant 1952, si l'on s'en tient au chiffre cité dans l'ouvrage de MM. Lépine et Radot ; il aurait mieux valu écrire : de 80 à 100 millions ; il faut dire aussi que les industries de la pelleterie et de la fourrure sont soumises à certaines contingences commerciales et à des facteurs tels que les fluctuations de prix sur les marchés français et étrangers, tels aussi que la mode elle-même (1) ; je ne pense pas, a-t-il ajouté, que la Myxomatose ait atteint nos lapins de clapier dans une proportion supérieure à 15 à 20 %. Aucune statistique n'est d'ailleurs possible dans ce domaine ».

Et, puisque nous parlons de la mode, ajoutons encore ceci : le port du béret basque et, plus encore, l'habitude masculine de plus en plus répandue de se promener nue tête en toute saison, ont porté un coup autrement grave aux fabricants de feutre pour la chapellerie et aux chapeliers que la Myxomatose.

### *Balance commerciale et Myxomatose.*

En matière de statistiques, nous ne possédons en effet que celles de nos exportations de peaux et de poils dont faisaient état MM. Radot et Lépine ; ils ne pouvaient alors s'en tenir qu'aux chiffres connus en 1952, qu'il est aujourd'hui intéressant de compléter. Nous avons relevé, au Service des Statistiques des Douanes, les chiffres de nos exportations qui, avec la référence de l'année 1938, englobent la période 1950-1955 (rappelons que l'épizootie a débuté en juin 1952). Voici ces chiffres :

tandis que le noir et le blanc (loutre, hermine) sont toujours de mode et le seront toujours ».

Le chiffonnier de Paris estime que M. Révillon avait raison et lui-même ajoute :

« En somme, la réponse est nette : les éleveurs se plaignent du peu de valeur des peaux de lapins à fourrures ; qu'ils en produisent un nombre suffisant pour créer un marché, constituer des approvisionnements et nous permettre à nous, fourreurs, d'utiliser ces peaux en assortissant les teintes. C'est ainsi que l'Argenté de Champagne a, depuis longtemps, un marché bien établi dans la région de Troyes. Avec des peaux blanches, le teinturier en fourrures fait : du Chinchilla, du Castor, du Ragondin, de la Zibeline, du maron, du gris Stika, et même une médiocre imitation du Chinchilla, sous le nom de Kamtschatkol. Avec les autres nuances, de l'imitation loutre ; pour cette dernière imitation, qui rivalise avec la loutre et qui est même supérieure comme effet de finesse de ton, on recherche les peaux les plus serrées en poil, les plus fournies en duvet. C'est un classement spécial fait par le fabricant ».

Ch. 759 A. Pelleteries brutes de lapins et lièvres		
Années	Poids en quintaux	Valeur en milliers de francs
1938	90.509	156.299
1950	72.879	1.776.149
1951	41.864	1.735.720
1952	62.792	1.846.630
1953	71.813	2.190.625
1954	58.413	1.694.211
1955	86.458	3.199.753

Ch. 760 A. Pelleteries apprêtées en peaux ou en morceaux cousus de lapins et lièvres (1)		
Années	Poids en quintaux	Valeur en milliers de francs
1938	1.159	16.377
1950	1.974	357.396
1951	2.191	568.770
1952	1.280	399.550
1953	2.697	590.146
1954	2.090	359.678
1955	2.949	424.815

Ch. 873 A. Poils de lapins et de lièvres		
Années	Poids en quintaux	Valeur en milliers de francs
1938	4.616	45.179
1950	3.438	405.965
1951	3.049	596.487
1952	2.743	442.164
1953	4.803	761.925
1954	3.837	845.332
1955	5.157	1.125.467

Ces chiffres n'appellent que peu de commentaires. Il est cependant extrêmement important de préciser que, si les statistiques douanières font état de peaux et de poils de « lapins et lièvres », les lapins de garennes et les lièvres n'interviennent, dans ces chiffres, que pour 10 à 15 % au maximum ; les peaux et les poils traités industriellement proviennent, pour 90 % environ, des lapins de clapiers. On comprend d'ailleurs que des peaux de lapins, abîmées par les plombs de chasse, soient difficilement exploitables par les fourreurs ; de plus, pendant la période de la chasse, les lapins ont encore leur maigre fourrure d'été.

On pourrait s'étonner que, la Myxomatose ayant débuté au cours de l'été 1952, les chiffres de 1953 soient, pour les trois chapitres, en augmentation sur ceux de l'année précédente ; l'explication tient dans

(1) Le chapitre 760 A comprend trois rubriques : « Blancs non teintés », « Simplement apprêtés non teintés ni lustrés », « Teints et (ou) lustrés ». Nous donnons ici les chiffres se rapportant à l'ensemble du chapitre.

le fait que de nombreux éleveurs, par crainte de voir leurs lapins atteints par l'épizootie, s'empressèrent de les sacrifier. Les fourreurs se plaignent encore actuellement de la tendance des éleveurs à sacrifier leurs lapins prématurément, ce qui nuit à la qualité des peaux.

Si l'on compare, non pas les valeurs en francs, qui n'ont qu'un sens relatif, compte tenu de la fluctuation des cours, mais les chiffres en poids, on voit en tous cas, tant par comparaison avec l'année 1938 que par comparaison avec les années 1950 et 1951, que la Myxomatose n'a nullement réduit nos exportations de poils et de pelleteries de lapins.

#### Le point de vue des expéditeurs.

Nous nous sommes tourné vers les expéditeurs de « beurre, œufs et volailles » qui s'occupent également du ramassage et de la commercialisation des lapins de clapiers destinés à la consommation. Là aussi, on nous a dit qu'il était délicat d'avancer des chiffres, car la dissémination des lapins domestiques dans une infinité de petits élevages, rendait impossible tout recensement sérieux.

Les Services de la Production animale du Ministère de l'Agriculture estiment, se basant sur des informations fournies par les professionnels eux-mêmes, qu'avant la Myxomatose, la quantité de viande de lapin, soit commercialisée, soit absorbée par la consommation familiale, pouvait être de 100 à 110.000 tonnes et qu'elle serait actuellement tombée vers 80 à 90.000 tonnes ; ce calcul (à 10 millions près...) est basé non sur des lapins de trois à quatre livres (lapins dépouillés) comme on peut en acheter dans le commerce, mais sur des lapins ne dépassant guère 1,2 kilo ; il faut en effet considérer l'importance de la consommation familiale et le fait qu'à la campagne, on tue les lapins assez jeunes, vers l'âge de quatre mois. L'estimation faite sur cette base recoupe à peu près les chiffres des peaux collectées par les fourreurs (80 à 100 millions avant 1952). Le recoupement même de ces chiffres nous inclinerait à penser qu'ils ne correspondent pas au nombre réel de nos lapins domestiques. On nous assure, en effet que, dans la plupart des régions de France, le ramassage des peaux est loin d'être fait d'une façon systématique et que de nombreuses peaux de lapins consommés à la ferme sont jetées au fumier. Or que peut-on savoir de cette consommation familiale ? Il n'y a guère de paysan en France qui n'éleve quelques lapins et certains estiment que les quatre-cinquièmes au moins sont consommés sur place...

Il sera donc toujours impossible d'évaluer, à plusieurs millions près, le nombre de nos lapins domestiques. Mais ce qui nous intéresse ici, ce sont moins les chiffres en valeur absolue, avant et après la Myxomatose, qu'une évaluation de la chute de production depuis l'épizootie. Il faudrait donc évaluer cette chute autour de 15 à 20 %. En admettant ce chiffre, il convient en même temps de souligner, de l'avis même des professionnels, qu'il n'est que pour une part directement imputable à la Myxomatose. Nous voulons dire par là qu'il serait inexact d'affirmer que 15 à 20 % des lapins domestiques ont été détruits par le myxome de Sanarelli.

Les fourreurs nous ont déjà dit qu'il y avait toujours eu des aléas dans la collecte ; mais, il y a toujours aussi des aléas dans la production elle-même. C'est ainsi que la production du lapin domestique a toujours diminué au cours des étés secs. Ce qui fut le cas en 1953, 1954 et 1955. Les paysans estiment généralement que quinze lapins mangent autant qu'une vache ; quand la luzerne et les fourrages se font rares, ils sacrifient donc une partie de leurs lapins au profit des vaches, et attendent des jours meilleurs pour repeupler leurs clapiers, ce qui va très vite, étant donné la puissance de prolifération du lapin. On pourrait aussi rappeler que, pendant les années de guerre, l'élevage des lapins dont la viande n'était pas contingentée, s'était artificiellement développé à la campagne et même dans les banlieues urbaines, partout où il était possible de ramasser un peu d'herbe pour les nourrir ; nous avons même connu des Parisiens qui firent de l'élevage sur leurs balcons ou dans des salles de bains dont les baignoires, privées d'eau

chaude, devenaient disponibles pour des usages imprévus ; ces fantaisies ingénieuses plus que rationnelles disparurent, bien entendu, dès le retour à des conditions de vie plus normales. On peut noter également que l'augmentation du pouvoir d'achat, l'amélioration générale des conditions de vie, à la campagne comme à la ville, tendent à une diminution de la consommation de viande de lapin au profit du veau, du bœuf ou du mouton. D'autres facteurs peuvent encore intervenir ; c'est ainsi que la Myxomatose n'est pas la seule maladie capable de décimer les lapins domestiques. En fait, elle n'a, dans l'ensemble, que relativement peu sévi dans les clapiers mais l'épizootie, en revanche, a déterminé certains facteurs psychologiques concourant à une chute de la production.

Dans le Bulletin mensuel des « Expéditeurs de beurre, œufs et volailles », nous pouvions lire en septembre 1953 : « Articles et photos, tant dans les quotidiens que dans les périodiques et les illustrés,



Etude de lièvre par Albert Dürer (1471-1528). Ancienne collection Walter Gay.

(Photo Bulloz.)

présentèrent des lapins malades d'un aspect si rebutant qu'immédiatement les consommateurs habituels de la viande de lapin s'éloignèrent de ce produit dont nous vîmes les cours baisser de 50 % en quelques jours. Les Français d'abord, les étrangers ensuite refusèrent de consommer du lapin ». Il est vrai qu'à cette époque, la lapin myxomateux remplaça avantageusement, et avec plus de réalité, le serpent de mer ; ce qui n'empêche pas que bien des sottises furent alors dites et écrites ; par exemple que la Myxomatose pouvait atteindre aussi d'autres animaux ; ou que, comme la Tularemie du lièvre, elle était dangereuse pour l'homme... (1). Il faut cependant reconnaître que de nombreux citadins, à l'occasion de leurs week-ends ou de leurs vacances, de juillet à septembre 1952, purent voir, au bord des routes, de nombreux animaux malades ou crevés dont l'aspect hideux était encore plus rebutant que toutes les photographies publiées dans la presse.

Cependant, l'épizootie ayant fait son œuvre, au bout de quelques mois, on vit de moins en moins de lapins crevant au bord des routes et, après l'été 1953, le consommateur oublia sa répugnance ; il ne s'en était pas moins détourné pendant près de deux ans de la viande de lapins ; or, nous l'avons vu, pendant la même période, beaucoup d'éleveurs affolés par une maladie qui, à ses débuts, avait touché de nombreux petits élevages, craignant de voir leurs propres lapins décimés, les avaient rapidement sacrifiés et avaient ralenti ou arrêté leur production. Lorsque la situation tendit à redevenir normale, après une baisse considérable des cours, ce furent alors les questions de prix qui entrèrent en jeu ; les expéditeurs estiment que la taxation du lapin (« prix plafond » du 8 février 1954 : 375 francs le kilo aux Halles Centrales), survenue au moment où la consommation et l'élevage tendaient à redevenir normaux, fut une mesure des plus fâcheuses et il ne cessent depuis, de réclamer la liberté des prix. Il ne nous appartient pas de discuter cet aspect du problème ; nous ne le signalons que pour insister sur le fait que la Myxomatose elle-même est loin d'avoir détruit 20 % des lapins d'élevage, pour autant que cette « estimation » réponde réellement à la baisse de la production, ce que nul statisticien ne saurait établir...

#### L'épizootie et les clapiers.

S'il reste encore des points à éclaircir en ce qui concerne la propagation de la Myxomatose, ce que nous en savons à la suite des travaux ou des observations faites en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Grande-Bretagne, dans les pays Scandinaves et en France, permet de comprendre que les clapiers aient été, dans l'ensemble, relativement peu atteints.

(1) La Myxomatose n'a pas fini, semble-t-il, de faire travailler les imaginations. Nous pourrions encore lire, le 20 janvier 1956, dans la *Gazette Officielle de la Chasse* :

« Le président de l'Association mycologique de l'Ouest, M. Astic pense que la Myxomatose, qui a décimé les lapins de garennes en de nombreuses régions de France et de l'Europe, fait également des ravages parmi certains champignons comestibles. En Vendée et dans la forêt du Gâtine, les chercheurs de cryptogames ont trouvé des spécimens méconnaissables, notamment de « fausses chanterelles » qui présentaient tous la même difformité. Quand on compare l'un de ces champignons malades avec un lapin atteint de Myxomatose, écrit M. Astic, on est obligé de faire le rapprochement. Les symptômes sont identiques : gonflement de la tête ; atrophie totale, disparition des caractères généraux. La chaleur et la sécheresse sont d'ordinaire incriminées, mais si l'on réfléchit qu'un insecte peut par

Certes, d'assez nombreux élevages furent décimés en 1952 et 1953 et c'est de ce fait que l'on conclut, un peu prématurément à l'importance du rôle joué par les moustiques dans la propagation du virus. On considère aujourd'hui, avons-nous vu, que, sous les climats tempérés (Nouvelle-Zélande, Europe), sans que l'on puisse absolument exclure l'intervention des moustiques, ceux-ci ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire ; nous avons vu aussi que le virus de la Myxomatose devait être introduit dans le sang même d'un lapin pour que celui-ci fût contaminé. A partir de ces données, on peut assez bien supposer ce qui a pu se passer au début de l'épizootie. On a constaté que c'étaient les petits élevages familiaux qui, dans l'ensemble, avaient été les plus touchés, c'est-à-dire ceux dont les animaux étaient principalement nourris d'herbes ramassées dans les prairies ou au bord des routes avoisinantes, herbes souillées par les sécrétions purulentes des animaux malades ; les risques de ramassage d'herbes souillées étaient d'autant plus grands que les pullulations des lapins sauvages étaient plus importantes, et l'on sait ce qu'était l'infestation du rongeur dans de nombreuses régions ; les lapins domestiques ont pu alors se contaminer soit en se griffant, comme ils ont coutume de le faire, leurs pattes ayant été en contact avec ces herbes, soit même en ingérant ces herbes pour peu qu'ils aient dans la bouche ou l'estomac quelque écorchure provoquée par un morceau d'aliment un peu grossier.

Ces accidents, qui se produisent encore en certains points du territoire, se sont cependant atténués au fur et à mesure que les lapins sauvages devenaient moins nombreux. De plus, les éleveurs eurent, dès 1953, à leur disposition le vaccin mis au point à l'Institut Pasteur par le Service du Professeur Lépine. Ainsi lorsqu'on parle des effets désastreux de la Myxomatose sur les lapins, un élémentaire souci d'objectivité exigerait que fussent examinées séparément la situation des garennes et celle des clapiers, que l'on s'abstînt aussi de raisonner comme si la gent lapine avait entièrement disparu des dites garennes et desdits clapiers.

Nous avons cependant, sous les yeux, la coupure d'un hebdomadaire du 27 juin 1954 que nous ne citerons pas ; s'agissant d'un hebdomadaire politique, il pourrait paraître tendancieux et il serait injuste de faire état de sa « couleur », les sottises répandues à propos de la Myxomatose s'étant indifféremment teintées de toutes les nuances de l'arc-en-ciel politique ; dans cet article, écrit avant l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, on évaluaît « l'addition » que pourrait avoir à payer le propriétaire de Maillebois, si sa responsabilité était

une piqûre provoquer une enflure monstrueuse des végétaux, et que justement la Myxomatose est transmise par piqûre d'insecte, on a pu penser qu'il y avait corrélation entre les deux atrophies, la première du règne végétal, la deuxième du règne animal ».

La *Gazette de la Chasse* ajoutait : « Pour l'heure, selon l'avis de M. Claude Moreau, chef de recherches au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, il n'existe pas de maladie commune aux animaux et aux végétaux. D'ailleurs, c'est la même réserve que vient de formuler le laboratoire de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort qui engage cependant M. Astic à isoler le virus de ses champignons malades et à l'innoculer à des lapins à titre expérimental ».

Dans le Numéro de mars de la revue *Le Saint-Hubert*, M. Roger Heim, Directeur du Muséum, relevant à son tour cette information, la qualifiait d'in vraisemblable et assurait que « les mycophages peuvent dormir tranquilles ».



Lièvre ou lapin? Les auteurs anciens semblent avoir fait souvent la confusion entre le premier (*Lepus*) et le second (*Cuniculus*). A nos lecteurs de déterminer à quelle espèce appartient le spécimen représenté sur cette fresque de Naples (époque romaine). Page 43, nous rappelons les caractères distinctifs du lièvre et du lapin.

(Photo Bulloz.)



finalement reconnue ; cette addition, pouvait-on lire, « s'élève (jusqu'ici) à la bagatelle de 60 milliards de francs ». Or, voici par quel astucieux (ou innocent) raisonnement, l'auteur de cet article parvenait à ce chiffre formidable : « Les Français mangeaient annuellement 100 millions de lapins, dont 10 à 15 millions de garennes. A 375 francs le kilo, le prix global de cette viande très estimée dans nos foyers atteignait une cinquantaine de milliards de francs. Ensuite... » Et là, pour compléter « l'addition » jusqu'au chiffre de 60 milliards, on ajoutait le non renouvellement par de « nombreux chasseurs » de leurs permis de chasse, les pertes subies par les armuriers (nous allons y arriver), le « grave marasme » des pelletiers et fourreurs (que nous venons d'examiner), et jusqu'aux pertes subies par les marchands de grillage... Une addition ? Plutôt un compte... à dormir debout.

### La Myxomatose et les permis de chasse.

Les lapins domestiques n'ont donc nullement disparu, fort heureusement. Fort heureusement aussi, les lapins de garenne ont été assez sérieusement décimés, ce qui veut dire qu'il en reste encore, ceux qui restent témoignant seulement de l'importance des pullulations antérieures.

On comprend donc que, les intérêts des fourreurs et des expéditeurs étant essentiellement liés à l'élevage du lapin domestique, l'affaire de la Myxomatose se réduit à la défense ou au procès du lapin de garenne.

Dans ses « Libres Propos » radiophoniques du 9 septembre 1956 (Poste parisien), M. Georges Delamare déclarait : « La Myxomatose a porté un coup très dur à la chasse française, c'est-à-dire à toute une activité économique : armurerie, cartoucheries, vêtements, accessoires divers, marché du gibier, acquisition et entretien des chiens, hôtellerie, assurance, qui représentaient un mouvement d'affaires d'environ 10 milliards de francs ».

Précisément, ces 10 milliards représentent à peu près ce qu'ajoutait l'auteur de l'article évoqué plus haut à ses 50 milliards de viande de lapins pour parfaire les 60 milliards de son « addition ». M. Delamare, lui, se garde bien de prétendre que ces 10 milliards se sont volatilisés sous l'effet de la Myxomatose ; mais il ne nous dit pas, non plus, dans quelle proportion ils ont été entamés, de combien a baissé le chiffre d'affaires des activités qu'il énumère ; mais leur simple énumération de manque pas de faire impression... Parlant d'« un coup très dur porté à la chasse française », la seule précision qu'il donne concerne « la perte subie par l'Etat » du fait de la baisse des permis de chasse, et il cite les chiffres suivants : en 1952, 1.820.000 permis délivrés ; en 1953, 1.776.000 ; en 1954, 1.600.000 en 1955, 1.400.000.

Les auditeurs de M. Georges Delamare qui savent que le permis de chasse coûte, depuis 1952, 1.550 francs n'auront donc pas manqué de faire le calcul suivant : il y a, en 1955, 420.000 chasseurs de moins qu'en 1952 ; pour la seule année 1955, la perte de l'Etat a donc été de  $420.000 \times 1.550 = 651$  millions par rapport à 1952.

Voyons de plus près ces chiffres. D'abord ceux des permis. M. Delamare aurait pu en demander au Conseil Supérieur de la Chasse la statistique exacte, quelque peu différente de celle qu'il a diffusée :

Année	Nombre de permis délivrés
1951	1.851.884
1952	1.820.270
1953	1.778.003
1954	1.763.269
1955	1.729.889

En réalité, on voit donc que, de 1952 à 1955, le nombre de chasseurs a baissé, non pas de 420.000, mais seulement de 90.100. De 1951 (année précédant la Myxomatose) à 1955, cette baisse a été de 122.000. La diminution du nombre des permis est donc de 6,5 % ou de 5 %, selon que l'on considère les chiffres de 1955 par rapport à ceux de 1951 ou par rapport à ceux de 1952. Encore faut-il noter que la baisse enregistrée dès 1952, par rapport à 1951, tient sans doute, non pas à la Myxomatose qui apparut à partir de juillet 1952, mais à l'augmentation du prix du permis de chasse. Avant 1952, il y avait pour les chasseurs deux possibilités : permis général, valable pour toute la France, ou permis départemental ; leurs prix respectifs étaient, en 1950, de 1.060 fr et 2.250 fr ; ces prix passèrent, en 1951, à 1.150 fr et 2.580 fr. Le nombre des permis nationaux ne représentait qu'environ 5 % du total. C'est dire que, lorsque l'on a institué, en 1952, le permis unique à 1.550 fr, cinq pour cent des chasseurs y ont trouvé un bénéfice ; pour la quasi-totalité, cette disposition nouvelle s'est traduite par une augmentation de trente cinq pour cent par rapport à l'année précédente, ce qui explique sans aucun doute, mieux que la Myxomatose, la chute d'ailleurs légère enregistrée dès 1952.

Mais ce que l'on ignore généralement, c'est que le produit des permis de chasse n'est pas entièrement versé au Trésor ; sur 1.550 fr, prix fixé par la loi de finances du 21 juillet 1952, l'Etat ne prélève qu'une part de 650 francs ; 300 francs vont à la commune et 600 francs représentent la cotisation du chasseur ; cette dernière part va au Conseil Supérieur de la Chasse qui en verse les quatre-cinquièmes aux Fédérations départementales de Chasse. Ces précisions nous permettent de calculer exactement la « perte de l'Etat » pour l'année 1955 par rapport à l'année 1952. Elle est de  $90.100 \times 650 = 58.565.000$  francs, et non de 651 millions, comme pourraient le laisser croire les chiffres cités par M. Delamare ! Mais cette « perte » n'est que théorique puisqu'en fait, elle a été très largement compensée par l'augmentation substantielle du prix du permis depuis 1952.

La statistique des permis de chasse est établie chaque année au mois de mars par les services du Conseil Supérieur de la Chasse, d'après les renseignements fournis pour l'année précédente par les Trésoriers Payeurs Généraux. Dès maintenant, on prévoit pour l'année 1956 une baisse du nombre des permis pouvant être de l'ordre de 10 % par rapport à 1955. De bons esprits ne manqueront pas d'en rendre une fois de plus la Myxomatose responsable. Ils se garderont bien de rappeler que la loi du 28 mai 1956 a rendu l'assurance-chasse obligatoire, ce qui aura certainement rebuté un certain nombre de petits chasseurs. En outre, les rappels sous les drapeaux exigés par les événements d'Algérie (bien que des circulaires du Secrétariat d'Etat au Budget aient exonéré du prix du permis les militaires maintenus ou rappelés qui auraient voulu chasser pendant leurs permissions), auront également influé sur le nombre de permis pris en 1956.





*Alexandre François Desportes (1661-1743).  
Lévrier gardant deux lièvres morts (Musée du Louvre).  
(Archives photographiques des documents historiques.)*

### *La Myxomatose et la vente des cartouches.*

Quand on nous assure en même temps que la Myxomatose a quasiment dépeuplé la France de ses lapins de garenne et que ceux-ci constituaient l'élément le plus important de la chasse française, on ne peut s'empêcher de remarquer que cette double affirmation ne s'accorde guère avec la faible incidence de la Myxomatose sur le nombre des chasseurs (5 % de diminution en quatre ans). Il convient toutefois de rechercher dans quelle proportion a baissé le nombre des cartouches tirées par ceux-ci. Le lapin en effet était, disent les armuriers, un gibier idéal, non seulement parce qu'il était le gibier le plus nombreux, mais parce qu'il constitue une cible difficile ; aucun chasseur ne se trouve offensé, disent encore les armuriers, si l'on affirme qu'il doit bien y avoir en moyenne trois ou quatre cartouches brûlées pour un lapin tué. (On peut d'ailleurs rétorquer que le perdreau et bien d'autres gibiers ne sont pas des cibles moins difficiles...). Avant la Myxomatose, plus de la moitié des lapins détruits chaque année l'auraient été au fusil, les autres étant victimes de procédés divers tels que le furet et les bourses (1), les collets (utilisés illégalement par les braconniers) et, exceptionnellement, des poisons ou des gaz asphyxiants. Sur 120 millions de cartouches tirées chaque année sur les différents gibiers avant la Myxomatose, plus de la moitié auraient été destinées aux lapins. Ce sont là

(1) On peut aussi associer le furet et le fusil. Le lapin, sortant comme une flèche de son terrier devient alors une cible particulièrement difficile.

des chiffres que nous avons pu lire dans la presse ou que l'on nous a indiqués à diverses sources, sans autre garantie ; ceux mêmes qui en font état reconnaissent que ce sont des estimations défilant la statistique, donc toujours discutables ; c'est ainsi que des chasseurs eux-mêmes estiment qu'il est excessif d'affirmer que plus de la moitié des cartouches étaient tirées sur les seuls lapins. Nous sommes aussi de cet avis, nous verrons pourquoi.

Nous avons demandé au Syndicat des armuriers à combien pouvait se chiffrer la baisse de la vente des cartouches depuis la Myxomatose. Il nous a été répondu que, dans certaines régions du Midi où le lapin était à peu près le seul gibier, certains armuriers s'étaient plaints d'une chute de 60 % dans leurs ventes de cartouches ; que toutefois ce chiffre devait être considéré comme un maximum, une pointe extrême, assez localisée. « Quel est alors, avons-nous demandé, le chiffre moyen pour l'ensemble du pays ? Peut-on s'en faire une idée approximative ? Est-il de l'ordre de 15, de 30, de 40 % ? ». Aucune indication n'a pu nous être donnée par le Syndicat.

Nous sommes entré chez un armurier parisien, nous lui avons demandé dans quelle mesure la Myxomatose avait fait baisser son chiffre d'affaires : « Cela représente pour moi, nous a-t-il dit, en cartouches, bourses à lapins, gibecières, vente et réparation des fusils, deux à trois mois de chiffres d'affaires... disons deux bons mois ». Deux mois cela ferait 16 %, trois mois 25 % ; admettons donc 20 % pour ces deux « bons mois ». Nous avons demandé ensuite à cet armurier si, dans cette baisse moyenne de 20 %, les

cartouches n'intervenaient pas comme le facteur prépondérant ; il nous a répondu : « Je ne saurais vous le dire... Encore une fois, je compte deux bons mois pour l'ensemble de mes articles de chasse ».

Il ne nous restait, pour obtenir plus de précision, qu'à remonter à la source. La fabrication de toutes les poudres, qu'elles soient destinées à la défense nationale ou à la chasse, est un monopole d'Etat. La presque totalité des cartouches de chasse est fabriquées avec la poudre pyroxylée de type T, dite « poudre T ». (La poudre noire tend à disparaître ; en y ajoutant quelques poudres pyroxylées autres que les poudres T et quelques poudres sculpétrées, le tout représente à peine 5 % des poudres utilisées pour la chasse).

Or, voici les quantités de poudre T vendues dans la métropole par le Service Commercial des Poudres depuis 1951 : (dont les prix n'ont pas sensiblement varié pendant ces cinq années).

1951	312 tonnes
1952	307 —
1953	257 —
1954	229 —
1955	263 — (1)

Chaque année, les plus gros achats de poudre de chasse sont effectués par les armuriers ou les particuliers avant juillet. La Myxomatose est apparue en juillet 1952 et n'a pas conséquent que peu joué sur les achats de 1952 qui furent sensiblement les mêmes qu'en 1951 ; elle a fait baisser la vente de la poudre à partir de 1953 et le chiffre de 1954 marque sans doute une baisse d'autant plus grande qu'une partie des poudres encore achetées en 1953 n'a pas dû être utilisée cette année-là. En 1955, nous observons un relèvement assez net des ventes.

Considérons le chiffre de vente de l'année 1951 (312 tonnes) et calculons la baisse des ventes enregistrées successivement en 1953, 1954 et 1955, par rapport à ce chiffre. Ceci nous donne :

en 1953, une baisse de 55 tonnes soit	17,6 %
en 1954, une baisse de 83 tonnes soit	26,6 %
en 1955, une baisse de 49 tonnes soit	15,7 %

La moyenne de cette baisse, calculée sur ces trois années, est de 20 %.

Ce chiffre correspond à la baisse moyenne enregistrée sur l'ensemble de son chiffre d'affaires par notre armurier parisien, sans que celui-ci ait pu nous dire sur quel article la baisse avait été la plus sensible. Le bon sens même conduisit cependant à penser que c'est sur la vente des cartouches que les armuriers ont été le plus touchés.

Cette baisse a donc été, pour les années 1953, 1954 et 1955, et pour l'ensemble de la France, de 20 %. Ce chiffre peut laisser perplexe car il appelle les déductions suivantes :

— ou bien la quasi totalité des lapins de garenne a disparu du fait de la Myxomatose ; ce chiffre de 20 % représente alors à peu près le pourcentage des cartouches précédemment tirées contre les lapins, et on ne saurait prétendre que plus de la moitié des cartouches étaient autrefois destinées aux lapins.

(1) Avant de composer cette brochure, nous avons, en février 1957, le chiffre de 1956 : 245 tonnes, qui représente, par rapport à 1951, une baisse de 21 %, ce qui ne modifie ni la moyenne générale de 20 % ni nos conclusions.

— ou bien plus de la moitié des cartouches étaient autrefois tirées sur les lapins et, puisque le chiffre de vente des poudres, n'a baissé que de 20 %, il reste en France beaucoup plus de lapins que certains le prétendent.

La vérité est sans doute à mi-chemin. Dire que plus de la moitié des cartouches étaient autrefois tirées sur les lapins est sans doute, comme le pensent bien des chasseurs eux-mêmes, excessif. Prétendre que la Myxomatose a vidé la France de ses lapins de garenne l'est encore davantage. Nous dirons plutôt que les pullulations du garenne étaient telles que, même si la Myxomatose a détruit 80 à 90 % des plus importantes colonies (2), il est resté suffisamment de lapins pour que les chasseurs puissent encore user contre eux un certain nombre de cartouches.

Mais nous ne sommes pas assez sot pour prétendre qu'une limitation massive des pullulations du lapin, que nous jugeons bienfaisante pour l'agriculture et la forêt, puisse s'être opérée sans léser quelques intérêts particuliers. C'est même pourquoi nous avons cherché à voir un peu clair dans une affaire que certains semblent à plaisir vouloir embrouiller ou laisser s'estomper dans un brouillard propice à toutes les divagations. Nous constatons donc que la Myxomatose s'est traduite, pour l'ensemble de la France, par une perte de 20 % sur la vente des poudres et par conséquent des cartouches. Nous pensons que ce pourcentage, et nous dirons pourquoi, ne saurait être appliqué à l'ensemble des « industries de la chasse ». Mais cette perte de 20 % sur un article important n'est pas négligeable.

Ajoutons d'ailleurs que les armuriers ont pu éprouver une perte du même ordre non sur la vente des fusils dont nous allons parler mais sur les réparations de fusils de chasse. On nous a fait en effet observer que la cadence rapide des coups, lorsqu'on tire des lapins, échauffait les fusils de chasse dont les aciers sont moins résistants que ceux des fusils de guerre, ce qui nécessitait des réparations plus fréquentes que lorsqu'on se livre à toute autre chasse.

Nous trouvons donc normal et, en tout cas, parfaitement humain que les armuriers, pensant d'abord à leur intérêt, réagissent avec vivacité. Mais il est non moins normal, non moins humain que les agriculteurs et les forestiers, réagissent de manière inverse, rétorquant au surplus que tous les métiers comportent des risques et des aléas, des hauts et des bas, et que, pour leur part, ils en connaissent sans doute plus que tous autres.

#### *La Myxomatose et les autres Industries de la Chasse.*

Enumérant complaisamment les diverses industries de la chasse auxquelles la Myxomatose a porté atteinte, M. Georges Delamare a donc cité pêle-mêle avec la cartoucherie, l'armurerie, les vêtements spécialisés, le commerce et l'entretien des chiens, la vente du gibier, l'hôtellerie, l'assurance...

Rappelons d'abord que la chasse est en principe ouverte en France de septembre à décembre (un peu plus tôt dans le Midi). A partir du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 mars, des autorisations étaient données par les

(2) Nous avons vu que la Myxomatose agissait d'autant plus sûrement que les populations de lapins étaient plus denses.

Préfectures à des destructions de lapins dans les départements où cet animal était classé comme nuisible par les arrêtés permanents sur la police de la chasse. (Nous revenons sur cet aspect réglementaire du problème dans notre cinquième chapitre).

Dans la période d'ouverture de la chasse, c'est-à-dire jusqu'à décembre, le lapin constituait donc un gibier d'appoint, plus ou moins apprécié par les chasseurs ; car il faut bien reconnaître qu'il était un peu méprisé par ceux qui se considéraient comme les « vrais chasseurs », qui se seraient trouvés déshonorés s'ils n'avaient rapporté que quelques lapins dans leur carniassière. Sauf dans les régions du Midi où le lapin

plutôt la limitation de ses pullulations, ait pu porter « un coup très dur » à l'industrie du vêtement, à l'élevage des chiens de chasse et à « leur entretien » ainsi qu'à l'hôtellerie ? Ce sont là des luxes dont se passaient, pour la plupart, les humbles chasseurs recrutés chez l'artisan, le petit commerçant, le fonctionnaire du village ou du chef-lieu de canton, et aussi chez l'agriculteur pour qui, au plaisir de la chasse, s'ajoutait la satisfaction de détruire un animal dont il était à même d'apprécier la nuisibilité.

Reste la période de janvier à mars où il était encore possible de tirer des lapins, dans la mesure où l'on voulait bien admettre que, de « gibier », ils étaient



*Cette belle nature morte, faite en 1932 par le grand peintre italien Filippo de Pisis, mort récemment, figurait en 1956 à la 28<sup>e</sup> Exposition Internationale d'Art de Venise. Ce cliché (photo Giacomelli) nous a été obligeamment prêté par la revue Le Jardin des Arts.*

constitue à peu près le seul gibier, ce que tout chasseur recherche c'est d'abord le lièvre, la perdrix, la caille, le faisan. Ce n'est que faute de « gibier noble » qu'on se rattrape sur le lapin et, comme le disait lui-même M. Delamare dans ses « Libres propos » du 9 septembre 1956 : « La consolation du chasseur ce fut toujours le lapin. Le lapin qui lui permettait de ne pas revenir bredouille et que, depuis 1952, la Myxomatose a détruit... »

Or, si le lapin n'était que l'appoint, la consolation des vrais chasseurs, s'il était au contraire, pour les chasseurs les plus modestes le gibier le plus courant, s'il constituait, comme on l'a dit encore, le gibier « populaire et démocratique » (1) par excellence, peut-on sérieusement prétendre que sa disparition, disons

alors déchu au rang d' « animaux nuisibles » ; pendant cette période, beaucoup de chasseurs pouvaient encore tirer le lapin ; ainsi, de nombreux parisiens, se rendaient en Sologne ; après la chasse du matin, certains poursuivaient leur journée par un confortable déjeuner commandé la veille dans quelque agréable « hostellerie » ; beaucoup aussi se contentaient d'un déjeuner pris dans leur propriété ou dans celle d'un voisin ou, plus simplement encore, à la table de leur garde-chasse. Ceux pour qui ces autorisations exceptionnelles de destruction de lapins (1) étaient, autant qu'une occasion de chasser, l'occasion d'une évasion campagnarde, se sont-ils, du fait de la Myxomatose, privés d'un week-end passé hors de Paris et d'un déjeuner dans une auberge aux menus appréciés ? La

(1) M. Charles Radot, dans la revue **Le Saint-Hubert**, (janvier 1956).

(1) Nous revenons sur ce point précis de réglementation page 55.

prospérité de l'hôtellerie française ne dépendrait-elle pas d'éléments plus décisifs que la pullulation ou la raréfaction du lapin de garenne ? Mais qu'on se rassure. Le lapin n'a jamais entièrement disparu de la Sologne ; les forestiers restent vigilants et toujours préoccupés par de possibles réinfestations. Et, dès 1955, déjà, des autorisations de destruction de lapins, « animaux nuisibles », ont dû être données en Sologne...

Quant à la vente des fusils, qu'on veuille bien considérer qu'on n'achète par un fusil de chasse (coûtant pour les modèles les plus modestes, de 35.000 à 40.000 francs) tous les ans, ni tous les dix ans et que cette arme se transmet parfois du père à son fils ; ajoutons que beaucoup de fusils furent perdus ou détériorés pendant l'occupation allemande, si bien qu'un nombre important de chasseurs durent racheter des fusils après 1945, que ceux-ci sont encore en excellent état et que l'épizootie, survenue en 1952, ne risquait pas de modifier sensiblement le mouvement de leur industrie et de leur commerce.

Au surplus, M. de la Palice nous ferait observer que, quels que soient le nombre et la qualité des pièces de gibier tirés par chaque chasseur, il faut à chacun son fusil ; il faut aussi que chacun s'équipe et chacun le fera plus ou moins simplement, plus ou moins luxueusement, non en fonction des prouesses

qu'il accomplira mais en fonction de son milieu social, de sa façon de vivre, de ses possibilités financières. Or, la statistique des permis nous a montré que le nombre des chasseurs n'avait diminué en quatre ans que de 5 %. Le nombre des chiens de chasse n'a pas dû baisser non plus dans une proportion différente et les proportions respectives des bâtards et des chiens de race ont dû aussi rester les mêmes.

Nous pourrions encore ajouter qu'en ramenant le lapin de garenne à des proportions raisonnables, la Myxomatose a eu une influence heureuse sur le développement du « gibier noble », qu'une diminution des lapins signifie une augmentation des lièvres et des faisans. Mais nous abordons là un autre aspect de cette étude sur lequel nous revenons dans notre sixième chapitre.

Car ce qui importe, finalement, c'est de savoir quelles ont été les conséquences de la Myxomatose, non pas pour une industrie ou pour une corporation particulière, si respectables que soient ses intérêts, mais pour l'économie générale du pays. Quelle a été l'influence de l'épizootie sur l'agriculture, sur la forêt, sur la chasse elle-même ? D'une façon plus générale, a-t-elle servi ou desservi la protection de la nature ? Tel est le vrai problème, celui qu'on ne saurait escamoter derrière un rideau d'affirmations ou de chiffres fallacieux, comme les prestidigitateurs escamotent eux-mêmes les lapins dans leurs chapeaux truqués.



Détail d'un bréviaire de l'Abbaye du Saint Sépulchre de Cambrai.  
(Art du Nord de la France - XIII<sup>e</sup> siècle - Bibliothèque de Cambrai).

(Archives photographiques des monuments historiques.)